

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3904)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 59

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 17 TER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« Au début »

les mots :

« À la fin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

On ne comprendrait pas que cette disposition apparaisse avant la suite de l'article et notamment avant : »

- soit d'altération définitive du lien conjugal ;

- soit de faute. »